



Déclaration Liminaire du SNUipp-FSU 13

CAPD du 1^{er} avril 2021

Nous tenons aujourd'hui cette instance, jour de l'ouverture du serveur du mouvement intra-départemental, et les élus du SNUipp-FSU 13 sont en deuil. En deuil suite au décès brutal du paritarisme et avec lui des notions de transparence et d'équité qui ont pour conséquence de ne réunir aujourd'hui qu'une CAPD de recours sur les avis DASEN de la campagne PPCR 2019-2020, pour les quelques téméraires qui s'engagent dans ces démarches fastidieuses.

Nous tenons cette instance une nouvelle fois en visio-conférence, preuve que la situation sanitaire ne s'améliore pas au contraire. La décision du Président de la République hier soir de « fermer » les écoles 3 semaines ne constitue pas une mesure de protection. Ce n'est uniquement qu'un décalage des vacances scolaires pour aligner la France sur le calendrier de la zone A. L'absence de mesures concrètes pour la reprise le 26 avril mettra les écoles dans la même situation qu'aujourd'hui : pas de personnels supplémentaires, un non-brassage impossible du fait du non-remplacement. La mise en place de l'enseignement à distance la semaine prochaine se fait encore dans la plus grande précipitation sans qu'aucun outil ou équipement informatique n'ait été déployé depuis l'an dernier. Une fois encore, les enseignant-es devront en deux jours préparer le travail de la semaine prochaine, le communiquer et l'expliquer aux parents. Les populations les plus défavorisées seront toujours les plus en difficulté, et l'absence de repas à la cantine pour les élèves bénéficiant de la gratuité n'est pas anticipée. Et que dire de l'organisation de l'accueil des enfants des personnels prioritaires sans aucune directive ?

Contrairement à l'affirmation présidentielle, qui estime que le virus ne circule pas plus qu'ailleurs dans les écoles, les chiffres sont à présent connus et vérifiés : le taux d'incidence y est supérieur à la moyenne nationale, mais on se contente d'ouvrir les fenêtres en guise de protection ! Les tests salivaires, mesure phare annoncée, ne concerneront dans notre département qu'une infime minorité d'écoles, 1,5% d'entre elles chaque semaine, dans le meilleur des cas ! Le reste à charge d'un euro pour les personnels est une insulte faite à celles et ceux qui portent le service public d'éducation à bout de bras depuis un an, permettant au ministre de se vanter de faire tellement mieux que nos voisins européens !

Concernant la vaccination et l'accès prioritaire aux personnels volontaires des écoles, les ministres Blanquer et Véran se renvoient la balle, et c'est le Président de la République qui doit siffler la fin de la récréation. Selon les annonces médiatiques de la semaine dernière, elle devrait intervenir mi-fin avril, mais les personnels territoriaux ne seraient pas concernés. L'absence de calendrier précis concernant cette vaccination dans l'allocution présidentielle n'est pas un bon signal envoyé à la profession. Pour la FSU, tous les personnels travaillant au sein des établissements scolaires doivent pouvoir bénéficier de cet accès prioritaire, quel que soit leur employeur. C'est le sens de la pétition nationale « personnels vaccinés = écoles, collèges, lycées ouverts en toute sécurité » qui a recueilli presque 30 000 signatures en une semaine.

Nous étudions aujourd'hui les recours sur les avis DASEN des rendez-vous de carrière 2019-2020. Les collègues dont nous défendons les dossiers aujourd'hui, ont dû traverser un véritable parcours du combattant pour faire valoir leur droit à réexamen :

- Ecrire un premier courrier de recours gracieux dans un délai d'un mois après publication de l'avis
- Ecrire un deuxième courrier, la saisine de CAPD de recours dans un autre délai d'un mois après le premier refus.

S'engager dans ces démarches n'est pas facile pour nos collègues, déjà atteints par un avis DASEN qu'ils pensent sous-estimer leur valeur professionnelle. Mais recevoir en guise de réponse un courrier standardisé, intitulé « publipostage avis DASEN maintenu » a fini de dissuader nombre d'entre eux d'aller au bout de leur démarche en saisissant la CAPD de recours. Pourtant l'incompréhension demeure : comment sont considérées les croix mises pour les items ? Une seule dans la cas satisfaisant et l'avis DASEN est satisfaisant ! Cela n'était pourtant pas le cas des règles établies par la DSDEN les années précédentes, et débattues en groupe de travail lorsque ceux-ci existaient encore. Et quid des collègues communément appelés « du stock », qui n'ayant jamais eu de rendez-vous de carrière pour la hors-classe, ont découvert pour certains uniquement cette année leur avis DASEN. Leurs recours n'ont même pas été étudiés par la DSDEN.

Monsieur le Directeur Académique, nos collègues sont épuisés. Epuisés par une crise sanitaire qui dure, les inquiète et un ministre qui n'en prend pas la mesure. Epuisés par des réformes à n'en plus finir qui provoquent une perte de sens du métier. Epuisés par une gestion RH qui n'a pour objectif que de casser le collectif de travail, grâce à la multiplication des postes à profil ou la rémunération au mérite par exemple. La dernière chose à laquelle se raccrochent nos collègues, c'est la reconnaissance de leur valeur professionnelle, et malheureusement là encore, le compte n'y est pas !